



IL EST TEMPS DE METTRE

FIN À L'IMPUNITÉ

Deux ans après la guerre de 2014
entre Gaza et Israël

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





« L'ABSENCE DE JUSTICE... MONTRE QUE LE MONDE FONCTIONNE SELON UNE LOGIQUE DE POUVOIR, ET QU'ISRAËL ÉCHAPPE À LA LOI. NOUS AVONS BESOIN... DE PERSONNES DU MONDE ENTIER POUR FAIRE ENTENDRE... LA VOIX DES FAIBLES ET DES OPPRIMÉS, ET DEMANDER POURQUOI DES GENS INNOCENTS, COMME MA FILLE ASIL, ONT ÉTÉ TUÉS... »

Saleh Abu Mohsen, père d'Asil Abu Mohsen, tuée par les forces israéliennes
le 1er août 2014, lors d'un entretien avec Amnesty International en mai 2016

Le 8 juillet 2016 marquera le deuxième anniversaire de l'offensive israélienne de 50 jours à Gaza, baptisée opération Bordure protectrice, qui a fait de nombreuses victimes et causé des destructions d'une ampleur inégalée dans la bande de Gaza en 2014.

Les forces israéliennes comme les groupes armés palestiniens ont commis des crimes de guerre et d'autres graves violations du droit international au cours des hostilités. D'un côté comme de l'autre, personne n'a été amené à rendre des comptes, et aucune enquête criminelle sérieuse et indépendante n'a été menée. Depuis la fin du conflit, seuls trois soldats israéliens ont été inculpés d'infractions pénales, pour des faits de pillage et pour avoir fait obstacle au bon déroulement d'une enquête judiciaire. Au regard des centaines de violations graves, et notamment des crimes de guerres, répertoriées par des groupes de défense des droits humains, de telles inculpations sont négligeables et ne font qu'esquiver le cœur du problème.

Au cours du conflit, 1 462 civils palestiniens, dont 551 enfants, ont été tués à Gaza, et six autres civils en Israël. Des écoles, des établissements médicaux, des réseaux de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées, des exploitations agricoles et des entreprises situées dans la bande de Gaza ont été sévèrement endommagés ou détruits, et l'unique centrale électrique de Gaza a subi des dégâts importants. Plus de 18 000 habitations ont été

détruites ou ont subi des dégâts irréparables à Gaza, laissant 100 000 Palestiniens à la rue. Deux ans plus tard, la plupart d'entre eux vivent toujours dans des logements provisoires, victimes des restrictions israéliennes sur les importations de matériaux de construction à Gaza.

Les enquêtes militaires d'Israël n'ont pas porté sur les ordres militaires, les règles d'engagement ou les décisions politiques qui ont causé de nombreux morts et blessés au sein de la population palestinienne et la destruction massive d'habitations et d'infrastructures. Au lieu de cela, les enquêtes se concentrent sur des incidents particuliers jugés « exceptionnels » par les forces militaires. Bien qu'il ait été chargé de superviser le conseil juridique aux forces israéliennes pendant le conflit, l'avocat général militaire (MAG) est pourtant le principal décideur à tous les stades des enquêtes judiciaires. Un tel conflit d'intérêts montre que le système d'enquêtes judiciaires israélien manque d'indépendance et d'impartialité. De fait, ce système permet aux auteurs présumés d'être protégés contre les poursuites judiciaires, et renforce l'impunité.

Dans le même temps, les autorités du Hamas à Gaza n'ont pas mené d'enquêtes sur les tirs aveugles de roquettes et de mortiers perpétrés par des groupes armés palestiniens en direction des zones civiles israéliennes. Elles ont également permis aux forces du Hamas de perpétrer en toute impunité des enlèvements, des actes de torture et des exécutions sommaires envers des Palestiniens de Gaza accusés d'avoir « collaboré » avec Israël ou de s'être opposés au Hamas pendant le conflit.



*Des palestiniens se tiennent sur les ruines d'une maison qui, selon des témoins, a été détruite par une frappe aérienne israélienne à Rafah, dans le sud de Gaza, le 2 août 2014.
© REUTERS/Ibraheem Abu Mustafa*

« VENDREDI NOIR » : DES ATTAQUES INCESSANTES CONTRE DES CIVILS ET DES HÔPITAUX À RAFAH

« Notre maison a été bombardée et nous avons fui, il n'y avait pas d'activité militaire autour de nous, un cessez-le-feu avait été décidé. Nous avons besoin de vous pour contraindre Israël à respecter la loi et pour nous aider à obtenir justice. Rien d'autre. »

Saleh Abu Mohsen, dont la fille Asil a été tuée
le 1er août 2014

Asil Abu Mohsen, alors âgée de 17 ans, espérait faire ses études à l'université lorsqu'elle a été tuée le 1er août 2014. Dans ce qui a été baptisé le « *Vendredi noir* », Israël a lancé une attaque sans précédent contre des civils à Rafah, une ville située au sud de la bande de Gaza. Entre le 1er et le 4 août, les forces israéliennes ont tué au moins 135 civils, dont 75 enfants, à Rafah. De nombreuses preuves démontrent qu'elles ont commis des crimes de guerre. Cette zone densément peuplée a été la cible de tirs d'artillerie et d'autres armes explosives imprécises au cours d'attaques aveugles et disproportionnées. La famille d'Asil Abu Mohsen



Asil Abu Mohsen avait 17 ans lorsqu'elle a été tuée lors d'un bombardement intensif de son quartier par l'armée israélienne à Rafah, Gaza, le 1er août 2014.
© DR

ne sait pas si les autorités israéliennes mènent ou vont mener une enquête criminelle autour de la mort de la jeune fille.

L'objectif déclaré d'Israël était de contrecarrer la capture du lieutenant Hadar Goldin, un soldat israélien qui avait été capturé par les combattants du Hamas dans la matinée du 1er août. Cependant, Israël a poursuivi les bombardements massifs alors même qu'il avait été déclaré mort le 2 août. Des déclarations recueillies auprès d'officiers et de soldats indiquent que certaines des attaques illégales ont été motivées par un désir de vengeance. La capture du lieutenant israélien Hadar Goldin a donné lieu à la mise en œuvre de la directive Hannibal, un ordre opérationnel secret de l'armée israélienne qui autorise le recours intensif aux armes si un soldat israélien est capturé, en dépit des risques pour le soldat capturé ou pour les civils.

Les attaques qui ont frappé Rafah le 1er août ont été lancées sans sommation, suite à un cessez-le-feu qui a conduit les civils à regagner leurs habitations en pensant qu'ils seraient en sécurité.

Asil Abu Mohsen a été tuée dans la rue après qu'elle et sa famille eurent fui leur maison située au nord de la rue Saleh al-Din, dans l'est de Rafah, tandis que le quartier était en proie à des bombardements intensifs. Son père, Saleh Abu Mohsen, a indiqué qu'entre 50 et 60 obus tombaient chaque minute, et qu'ils s'étaient séparés en deux groupes éloignés de 10 mètres pour augmenter leurs chances de survie. Lorsqu'il s'est aperçu qu'Asil avait disparu, il a essayé de faire demi-tour pour aller la chercher, mais le feu des missiles et des chars l'en a empêché. Quatre jours plus tard, il a retrouvé son corps dans la rue, tuméfié et en décomposition, portant les marques d'éclats d'obus. Le cas d'Asil Abu Mohsen, tout comme de nombreux autres à Rafah, doit faire l'objet d'une enquête indépendante en tant que crime de guerre potentiel.

Après avoir été séparés d'Asil, Saleh Abu Mohsen et ses autres filles ont fui vers l'hôpital **Abu Youssef al-Najjar**. Cependant, l'hôpital et les rues environnantes ont subi des attaques incessantes des forces israéliennes tout au long de la journée. Des médecins et des patients ont été blessés, et le bâtiment a subi d'importants dégâts. Des patients ont fui le bâtiment, certains encore reliés à des équipements médicaux tels que des perfusions intraveineuses. D'autres ont été sortis sur leur lit d'hôpital, et un enfant qui avait un

plâtre s'est trainé sur le sol pour s'enfuir, d'après les témoignages des médecins et des habitants du quartier.

Des ambulances qui allaient à l'hôpital et en repartaient ont également été attaquées. Le 1er août, à Musabbeh, dans l'est de Rafah, une ambulance transportant un vieil homme blessé, une femme et trois enfants a été touchée par un missile tiré par un drone, tuant tous les blessés et trois médecins. Jaber Darabih, un urgentiste qui est arrivé sur les lieux peu après, a décrit des corps calcinés qui n'avaient « plus de jambes, plus de mains... [et] étaient grièvement brûlés ». Son fils, ambulancier volontaire, se trouvait parmi les victimes.

Les attaques délibérées sur les hôpitaux et le personnel médical réalisant un travail humanitaire constituent des crimes de guerre et doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes.

ENQUÊTES MILITAIRES D'ISRAËL

« L'absence de justice jusqu'ici... montre que le monde fonctionne selon une logique de pouvoir, et qu'Israël est au-dessus de la loi... »

Saleh Abu Mohsen, dont la fille Asil a été tuée
le 1er août 2014

Des ONG palestiniennes et israéliennes ont travaillé avec acharnement pour faire en sorte que les responsables soient amenés à rendre des comptes, notamment en déposant des centaines de plaintes auprès des autorités militaires israéliennes demandant à ce que des enquêtes criminelles soient menées sur des affaires spécifiques. Cependant, le système d'enquêtes manque de rapidité, de transparence et d'efficacité. Lorsque les affaires sont classées, souvent au bout de plusieurs mois, les autorités militaires israéliennes ne fournissent généralement pas d'informations expliquant leur raisonnement ou la façon dont les enquêtes ont été menées, même lorsqu'on leur en fait la demande expresse, privant ainsi les plaignants de toute possibilité de recours. Deux ans après les événements, la plupart des affaires n'ont pas été tranchées.

Le dernier complément d'information sur le statut des enquêtes autour du conflit de 2014 a été publié par le MAG le 11 juin 2015. À l'époque, le MAG avait rapporté que 20 enquêtes criminelles étaient ouvertes, auxquelles s'ajoutaient deux autres enquêtes qui avaient déjà été closes sans inculpations ni procédures disciplinaires. Environ 190 cas avaient été signalés au Mécanisme d'établissement des faits (FFAM), établi durant le conflit par les autorités militaires pour examiner les affaires dites « exceptionnelles ». Le MAG avait terminé l'examen de 105 de ces affaires, mais devait encore rendre une décision concernant l'ouverture d'une enquête criminelle dans la majorité de ces affaires.

En mai 2016, les autorités israéliennes ont déclaré au Comité des Nations unies contre la torture que 225 affaires avaient été examinées par le FFAM mais que seules huit enquêtes criminelles étaient ouvertes. Compte tenu du manque de transparence, il est difficile de déterminer quelles sont les affaires qui font toujours l'objet d'une enquête criminelle et celles qui ont été closes. Il est évident que de nombreuses attaques israéliennes au demeurant illégales n'ont pas été instruites, et à ce jour, des charges n'ont été retenues que dans une seule enquête criminelle, contre trois soldats.

La seule enquête criminelle en lien avec les attaques israéliennes à Rafah entre le 1er et le

4 août 2014 annoncée par le MAG concernait le mauvais traitement de deux habitants de Rafah détenus par les forces israéliennes le 1er août. Le MAG a reporté à plusieurs reprises une décision concernant l'ouverture d'enquêtes criminelles sur les attaques israéliennes lancées le 1er août à Rafah après la mise en place de la directive Hannibal. En février 2016, des responsables militaires, dont l'ex-MAG, ont indiqué à des journalistes israéliens que cette décision n'interviendrait pas avant plusieurs mois, et que les délais prescrits par un comité gouvernemental n'avaient pas de force contraignante pour les autorités militaires.

LA COMMISSION TURKEL

En février 2013, la commission Turkel, nommée par le gouvernement israélien pour examiner ses mécanismes d'enquêtes autour des violations présumées du droit international humanitaire, a émis 18 recommandations pour améliorer le système d'enquêtes d'Israël. Elle a recommandé l'introduction d'une législation incluant tous les crimes de guerre qui ne sont pas couverts par la loi israélienne actuelle et imposant une responsabilité pénale aux supérieurs hiérarchiques militaires et civils. Ses recommandations sur les enquêtes militaires comprenaient la mise en place d'enquêtes visant à établir les faits afin

de décider de l'ouverture d'une enquête criminelle, au lieu de se fonder sur des comptes rendus d'opérations, et la fixation d'échéances pour les décisions rendues par le MAG aux différents stades des enquêtes.

Amnesty International rejoint les groupes israéliens de défense des droits humains sur le fait que les recommandations de la Commission Turkel ne s'attaquent pas aux problèmes systémiques, et notamment à l'incapacité du système à enquêter sur les officiers supérieurs et les responsables politiques, ainsi que les conflits d'intérêt

intrinsèques au double rôle du MAG, à savoir la supervision du système d'enquêtes militaires et la dispense de conseils juridiques avant et après les hostilités. Cependant, la mise en œuvre complète des recommandations Turkel représenterait au moins un premier pas dans la bonne direction. Moins de trois ans après la publication du rapport de la Commission Turkel, les autorités israéliennes ont pris quelques mesures en vue de la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, mais celles-ci n'ont pas conduit à des avancées significatives en matière d'obligation de rendre des comptes.



Un montage de photographies montre les conséquences de l'attaque aérienne israélienne sur al-Tannur, à Rafah, le 1er août 2014, une date désormais connue sous le nom de « Vendredi Noir ». © DR



*Un jeune Palestinien à Gaza dort dans les ruines de sa maison familiale pendant une tempête de sable le 8 septembre 2015. La maison a été détruite lors du conflit de 2014. Deux ans après la guerre, de nombreuses familles dans la bande de Gaza ne sont toujours pas en mesure de reconstruire leur maison.
© Suhaib Salem/Reuters*



LES ENFANTS BAKR : TUÉS SUR LA PLAGE ALORS QU’ILS JOUAIENT À CACHE-CACHE

« Je n'arrive pas à comprendre comment un crime qui s'est produit devant les caméras, pour lequel le monde entier a pu être témoin du massacre brutal de garçons qui jouaient sur la plage, peut passer comme cela sans que l'on oblige les criminels à rendre des comptes. Je vous en prie, aidez-nous à trouver une solution. Nous espérons qu'il y a une place pour la justice et nous avons besoin de vous pour y arriver. »

Sobhi Bakr, membre de la famille des garçons tués, lors d'un entretien avec Amnesty International en mai 2016

La décision du MAG de dégager les autorités militaires de toute responsabilité pour le massacre des quatre garçons de la famille Bakr illustre les faibles perspectives de justice que laissent entrevoir les mécanismes israéliens. Les garçons ont été tués au cours d'une attaque aérienne alors qu'ils jouaient sur la plage de la ville de Gaza près de l'hôtel al-Deira le 16 juillet

2014. Suite à une enquête judiciaire, le MAG a classé l'affaire, déclarant que l'attaque avait été menée suite à des renseignements attestant de l'arrivée prochaine de militaires palestiniens dans la zone.

Vers 16 h, Ahed et Ismail, neuf ans, Zakaria, dix ans, et Mohammed, onze ans, ont été frappés successivement par trois missiles israéliens tirés dans leur direction, alors qu'ils jouaient à cache-cache sur la plage située près du port de Gaza, à l'endroit où sont ancrés les bateaux de pêche de leurs familles.

Al-Montaser Billah Ahed Sobhi, âgé de 11 ans, et Hamada Khamees Sobhi, âgé de 13 ans, ainsi que plusieurs adultes travaillant dans une cafétéria à proximité, ont également été blessés. Lorsque le premier missile a tué Zakaria et Ismail près d'une jetée, les quatre autres enfants, pris de panique, ont traversé la plage en courant en direction du bâtiment le plus proche. Trente secondes plus tard, un autre missile, orienté dans la direction de leur course, a tué Ahed et Mohammed. Un troisième missile a blessé Montaser et Hamada. Ahed Sobhi Fares Bakr, le père de Zakaria, a confié à Amnesty International au lendemain de la mort des garçons : « Nous sommes une famille de pêcheurs, et les enfants travaillent avec nous.

Ils sont souvent sur la plage pour vérifier les bateaux, jouer, traîner. [Ce jour-là] ils sont allés vérifier les bateaux... »

L'attaque s'est déroulée sous les yeux de journalistes internationaux qui résidaient dans un hôtel voisin, et qui, dans leur couverture élargie des faits, ont indiqué qu'ils pouvaient clairement distinguer que les personnes courant sur la plage étaient des enfants. L'enquête n'explique pas pourquoi l'armée ne les a pas identifiés comme tels. Peter Lerner, lieutenant et porte-parole militaire, a annoncé sur Facebook le 11 juin 2015 que l'attaque était dirigée contre un « camp militaire » des forces navales du Hamas, décrit par les journalistes comme une petite cabane de pêcheur délabrée. À la connaissance d'Amnesty International, l'enquête n'a pas recueilli d'informations auprès des nombreux journalistes étrangers qui ont été témoins de l'attaque. Aucun d'entre eux n'a rapporté avoir vu des militaires autour de la cabane en question, qui étaient bien en vue depuis leurs hôtels situés à proximité de la plage. À tout le moins, l'attaque n'a pas respecté les précautions requises en matière de protection des civils, qui consistent notamment à s'assurer que les cibles sont de nature militaire avant de lancer l'attaque.



Des Palestiniens portent le corps d'un garçon tué dans une attaque aérienne menée par l'armée israélienne sur une plage de la ville de Gaza le 16 juillet 2014. Quatre enfants ont été tués et deux autres grièvement blessés au cours de l'attaque. © REUTERS/Mohammed Talatene



La maison de la famille Abu Jame dans le sud de Gaza. Ils s'apprêtaient à manger lorsqu'un avion israélien a largué une bombe sur leur maison, tuant presque tous les membres de la famille élargie, le 20 juillet 2014. © Amnesty International

LE DOMICILE DE LA FAMILLE ABU JAME BOMBARDÉ

« Le souvenir reste ancré en nous tous les jours, nous voulons oublier mais nous n'y arrivons pas. Je crois que nous sommes tous épuisés sur le plan mental et émotionnel. Nous voulons juste comprendre pourquoi toute notre famille a été massacrée ainsi. Nous avons besoin de votre aide pour la loi soit appliquée et qu'Israël rende des comptes pour les crimes qu'elle a commis. »

Ahmad Abu Jame, membre de la famille et voisin des victimes, lors d'un entretien avec Amnesty International en mai 2016

Même lorsque des enquêtes sont ouvertes, dans la plupart des cas il n'y a pas ou peu d'informations sur leur état d'avancement. Dans un complément d'informations datant du 7 décembre 2014, le MAG a ordonné une enquête criminelle sur le massacre du 20 juillet de 25 membres de la famille Abu Jame élargie, tous civils, au motif que les règles et procédures militaires n'avaient pas été

suivies. Les membres de la famille Abu Jame ont été tués dans leur maison à Abu Safar, près du quartier de al-Zanneh à Bani Suheila, à l'est de Khan Yunis, une ville du sud de la bande de Gaza. Il s'agit de la deuxième attaque la plus meurtrière de la guerre. Cependant, un an et demi après l'annonce de l'ouverture de l'enquête, l'armée n'a toujours pas fourni d'informations à la famille sur son état d'avancement.

Tawfiq Abu Jame n'a appris que sa femme enceinte, ses sept enfants et sa mère avaient été tués qu'à son réveil à l'hôpital. La famille s'apprêtait à manger lorsqu'un avion israélien a largué une bombe sur la maison de trois étages qu'ils partageaient avec quatre autres familles, toutes apparentées aux Abu Jame. « J'ai reçu des blessures sur tout le corps. Je leur ai demandé [ses proches à l'hôpital] ce qui s'était passé, et ils ont commencé par me dire que tout le monde allait bien. Dix minutes plus tard, ils m'ont annoncé que ma mère était morte. Ensuite, ils m'ont dit que ma femme avait été tuée, et, finalement, que ma famille entière avait péri. » Un seul de ses enfants, Nour, a survécu à l'attaque.

Aucun avertissement n'a été donné avant que les forces israéliennes ne larguent, selon toute

vraisemblance, une grosse bombe aérienne sur les familles, détruisant la maison et laissant place à un énorme cratère. Les survivants et les secouristes ont travaillé toute la nuit pour retrouver les corps sous les décombres. « Il y a des photos d'eux à l'hôpital. Ils ont été déchiquetés. Nous ne savions pas le nom de nos enfants. C'était une scène atroce, nous ne pouvions les distinguer » témoigne le membre de la famille et voisin Ahmad Abu Jame, lors d'un entretien avec Amnesty International en août 2014.

Bien qu'Israël n'ait donné aucune information concernant l'attaque, sa cible était manifestement Ahmad Sulaiman Sahmoud, un agent du Hamas. Ce dernier est mort dans l'attaque. Les familles ont indiqué qu'il n'était pas dans la maison à ce moment-là mais qu'il était peut-être dans les environs. Si Ahmad Sulaiman Sahmoud était bien la cible, l'attaque était disproportionnée et constituait un crime de guerre potentiel. La présence de nombreux civils dans la maison était certainement manifeste, et l'attaque aurait dû être annulée ou reportée.

La bombe qui a tué la famille Abu Jame n'est qu'un exemple parmi les nombreuses [attaques israéliennes contre des habitations à Gaza](#) au cours du conflit.



ENQUÊTES PALESTINIENNES

En mai 2015, les autorités du Hamas ont nié leur implication dans les exécutions sommaires de Palestiniens [documentées par Amnesty International](#), mais ont déclaré que le procureur général et le ministre de l'Intérieur de Gaza menaient actuellement une enquête et publieraient leurs conclusions. Elles n'ont pas communiqué d'autres informations, et leurs enquêtes ne sauraient être indépendantes, dans la mesure où le pouvoir judiciaire et le ministère de l'Intérieur de Gaza sont composés de membres du Hamas, dont certains sont étroitement liés à la branche militaire du mouvement. Rien n'indique qu'ils enquêtent actuellement sur les attaques de roquettes et de mortiers qui ont tué des civils israéliens et palestiniens.

Suite à la publication d'un rapport sur le conflit en juillet 2015 par la commission d'enquête des Nations unies, le président palestinien Mahmoud Abbas et le gouvernement de « consensus national », établi à Ramallah en Cisjordanie, ont mis en place un comité national indépendant d'enquête (Independent National Committee for Investigation). Ce comité est chargé d'enquêter sur les violations commises par des palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie en 2014 et en 2015, et notamment celles qui ont été documentées par la commission d'enquête de l'ONU. Il a tenu des réunions avec des groupes de défense des droits humains et les autorités palestiniennes dans les deux régions, mis en place un dispositif de dépôt de plaintes pour les citoyens palestiniens, et espère terminer son rapport avant l'été 2016. Cependant, le comité n'est pas habilité à mener des enquêtes criminelles, et on ignore si quiconque sera tenu de répondre de ses actes après la publication du rapport, ou de quelle façon.

ATTAQUES CONTRE DES CIVILS PERPÉTRÉES PAR DES GROUPES ARMÉS PALESTINIENS

Des milliers de roquettes et d'obus de mortier non guidés ont été tirés par les groupes armés palestiniens vers Israël au cours du conflit, souvent en direction de zones civiles. Les [attaques](#) ont tué six civils en Israël, et ont fait des blessés. Cinq d'entre eux ont été tués au cours d'attaques aveugles ou délibérées qui s'apparentaient à des crimes de guerres. Le 22 août 2014, Daniel Tregerman, quatre ans, a été tué par un obus de mortier qui a atterri juste devant sa maison à Kibboutz Nahal Oz, dans le sud d'Israël, près de la bande de Gaza. La branche militaire du Hamas a revendiqué l'attaque.

Le 28 juillet 2014, treize autres civils ont été tués à Gaza lorsqu'un projectile tiré depuis l'intérieur de la bande a atterri sur le camp de réfugiés surpeuplé de al-Shati, dans le nord de la bande de Gaza. Onze de ces victimes étaient des enfants qui se trouvaient dans un supermarché ou jouaient dans la rue.

Les autorités du Hamas n'ont pas pris de mesures pour enquêter et veiller à ce que les responsables de ces attaques illégales, qui ont tué des civils d'un côté comme de l'autre du conflit, soient amenés à rendre des comptes, notamment pour des crimes de guerre.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES ET AUTRES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES FORCES ARMÉES DU HAMAS

Tandis qu'Israël attaquait Gaza, les forces du Hamas ont mené des [attaques](#) brutales à l'intérieur de la bande, enlevant, torturant et tuant illégalement des Palestiniens, dont un grand nombre étaient accusés de « collaborer » avec Israël. Au moins 23 Palestiniens ont été exécutés de manière extrajudiciaire. Des dizaines ont été torturés en détention, parmi lesquels de nombreux membres du Fatah, le parti rival. Les actes de torture et les exécutions extrajudiciaires perpétrées dans le cadre d'un conflit armé constituent des crimes de guerre.



LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE ET LES MÉCANISMES DE JUSTICE INTERNATIONALE

Le 16 janvier 2015, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire sur les crimes qui auraient été commis dans les territoires palestiniens occupés (TPO) depuis le 13 juin 2014. Cet examen pourrait donner lieu à une enquête exhaustive ainsi qu'à des inculpations contre les individus israéliens et palestiniens responsables de crimes de droit international. La procureure examine les crimes commis par les deux camps durant la guerre entre Gaza et Israël en 2014 et depuis celle-ci, ainsi que les crimes en lien avec la politique israélienne de colonisation, la démolition d'habitations et le transfert forcé de Palestiniens en Cisjordanie occupée. Avant de procéder à une enquête exhaustive, la procureure doit s'assurer que des crimes relevant du statut de la CPI (crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides) ont été commis, et que les autorités locales ne sont pas en mesure de mener de véritables enquêtes ni de poursuivre les responsables présumés.

Amnesty International estime que tant que toutes les parties ne seront pas en mesure d'obliger les responsables présumés de crimes de guerre et d'autres violations graves à rendre des comptes, les mécanismes de justice internationale seront le seul moyen de mettre fin à l'impunité. Une enquête de la CPI, ainsi que le recours à la compétence universelle par les États pour traduire en justice dans leurs tribunaux nationaux les auteurs présumés d'atteintes au droit international commises en Israël et sur les TPO, représenteraient un premier pas contre l'impunité.



Des combattants du Hamas agrippent un Palestinien soupçonné d'avoir collaboré avec Israël, avant son exécution dans la ville de Gaza, le 22 août 2014. © REUTERS



Une rue du camp de réfugiés d'al-Shati bombardée par un projectile tiré depuis l'intérieur de la bande de Gaza qui a entraîné la mort de 11 enfants le 28 juillet 2014. © Amnesty International



Une maison frappée par une roquette tirée depuis la bande de Gaza le 10 juillet 2014, à Beer-Sheva dans le sud d'Israël. © Danny-w



AGISSEZ

Deux ans après l'opération Bordure protectrice, les victimes des deux camps attendent toujours que justice soit faite, que ce soit par le biais de véritables enquêtes nationales ou de mécanismes de justice internationale. Amnesty International appelle les deux parties à apporter leur entière collaboration lors de l'examen préliminaire de la procureure de la CPI.

APPELEZ LE GOUVERNEMENT ISRAËLIEN À :

■ Réformer son système d'enquêtes relatives aux allégations de violations du droit international humanitaire pour garantir des enquêtes effectives, rapides, indépendantes et impartiales. Dans un premier temps, les autorités israéliennes doivent appliquer pleinement les recommandations de la Commission Turkel, notamment en :

- veillant à ce que tout organe d'enquête soit indépendant de ceux qui ont mis en œuvre, dirigé ou conseillé des attaques israéliennes ;

- introduisant une législation conforme au droit international incluant tous les crimes de guerre qui ne sont pas couverts par la loi israélienne actuelle et imposant une responsabilité pénale aux supérieurs hiérarchiques militaires et civils ; et

- fournissant régulièrement des informations aux personnes qui déposent des plaintes ainsi qu'au public sur l'état d'avancement des enquêtes, et en respectant des délais raisonnables à tous les stades de l'enquête lorsqu'il s'agit de rendre des décisions.

■ Garantir des réparations complètes et l'accès à un recours effectif pour toutes les victimes de violations du droit international humanitaire commises par les forces armées israéliennes.

APPELEZ LES AUTORITÉS DU HAMAS À GAZA À :

■ Rendre public l'état d'avancement de leurs enquêtes sur les exécutions sommaires et les autres violations commises à Gaza au cours du conflit de 2014, ainsi que toutes les mesures prises pour assurer la conformité de ces enquêtes avec les normes internationales ; et

■ Dénoncer les exécutions sommaires et extrajudiciaires, ainsi que les attaques dirigées contre des civils et les attaques aveugles.

APPELEZ LE GOUVERNEMENT PALESTINIEN DE « CONSENSUS NATIONAL » À :

■ Veiller à ce que de véritables enquêtes criminelles indépendantes soient menées sur les crimes de guerre commis par les Palestiniens pendant la guerre de 2014 et depuis celle-ci, et à ce que les responsables soient poursuivis dans le cadre d'une procédure équitable sans recours à la peine de mort.

APPELEZ VOTRE PROPRE GOUVERNEMENT À :

■ Soutenir activement l'examen préliminaire conduit par la procureure de la CPI sur la Palestine, et exhorter les autorités israéliennes et palestiniennes à y collaborer pleinement et à mener des enquêtes criminelles nationales sérieuses et indépendantes ;

■ S'opposer à toute forme de représailles contre les autorités palestiniennes ou contre des ONG de défense des droits humains lancées par Israël ou d'autres États en réponse à la divulgation d'informations sur les violations commises par Israël à la CPI ou à la prise d'initiatives visant à activer des mécanismes de justice internationale ; et

■ Exercer sa compétence universelle en menant des enquêtes et en engageant des poursuites pour les crimes de droit international commis en Israël et sur les TPO.

ADRESSE :

ISRAËL

Benjamin Netanyahu
Premier ministre
Courriel : pm_eng@pmo.gov.il
Twitter : <https://twitter.com/israelipm>
Formule d'appel : Dear Prime Minister, /
Monsieur le Premier ministre,

Juge militaire et général de brigade
Brigadier General Sharon Afek
Courriel : mag@idf.gov.il
Formule d'appel : Monsieur le brigadier
General Sharon Afek,

AUTORITÉS DU HAMAS

Mousa Mohammad Abu Marzouk
Vice-président du bureau politique du Hamas
Twitter : twitter.com/mosa_abumarzook
Formule d'appel : Dear Deputy Chairman, /
Monsieur le vice-président,

M. Ismail Jaber
Procureur général
Gaza
Courriel : neiaba.gaza@gmail.com
Twitter : twitter.com/gpgaza
Formule d'appel : Dear Attorney General, /
Monsieur le Procureur général,

GOVERNEMENT PALESTINIEN DE « CONSENSUS NATIONAL »

M. Ahmad Barrak
Procureur général par intérim
Ramallah
Courriel : info@pgp.ps
Facebook : www.facebook.com/publicprosecution
Formule d'appel : Dear Attorney General, /
Monsieur le Procureur général,

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.



Des Palestiniens en deuil aux obsèques des 18 membres de la famille Batsh tués lors d'une attaque israélienne qui a frappé leur maison dans la ville de Gaza le 13 juillet 2014. L'attaque visait le chef de la police du Hamas, Tayseer al-Batsh. © THOMAS COEX/AFP/Getty Images

AMNESTY INTERNATIONAL
SECRETARIAT INTERNATIONAL

e: contactus@amnesty.org
t: +44-20-74135500
f: +44-20-79561157

Peter Benenson House, 1 Easton Street,
Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni

www.amnesty.org

Index : MDE 15/4199/2016, français, juillet 2016

AMNESTY
INTERNATIONAL

